

AFFAIRE No 31 - TRAVAUX DE V.R.D. DE L'AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES DE MOUFIA

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de bâtiment de l'aire couverte d'activités sportives de Moufia étant presque terminés, il convient de procéder à l'aménagement des V.R.D. aux abords du bâtiment.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le projet,
- m'autoriser à lancer un appel d'offres et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Commission des Finances

Le projet établi par le Bureau DELTA-INGENIERIE est évalué à 1 370 000 Francs T.T.C..

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 30 JUL. 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**